



NOTA CHARPENTE BOIS

CLASSE DE RESISTANCE
BM Bois Massif C24 ou C18 h<20%

TREITEMENT
Ouvrages intérieurs et protégés Classe 2
Ouvrages extérieurs exposés verticaux Classe 3
Ouvrages extérieurs exposés horizontaux Classe 4
Ouvrages dont l'humidité est >20% Classe 5

PROTECTION ET MISE EN OEUVRE DES BOIS
- Termitez: suivant arrêter préfectoral, mettre en place toutes protections et traitements nécessaires contre les termites. Ces protections et traitements seront réalisés par un produit marqué CTB -P+ et sous avis technique du CSTB. La mise en oeuvre sera conformément à leur cahier des charges.
- Mettre en place une coupeure de capillarité à l'interface bois et béton.

- L'ensemble des bois massifs seront brut de sciage y compris ceux destinés à rester apparent.

- Lors de l'utilisation de bois massifs, l'hygrométrie sera mesurée et consignée.

NOTA GENERAL EXE

PROTECTION INCENDIE
Suivant dispositions préconisées par le rapport d'étude incendie.

SURCHARGES D'EXPLOITATION
Suivant NF-EN.1991.1.1/NA
Suivant indications NDC ST06.01.1

CONTEXTE GEOGRAPHIQUE
Surcharges climatiques
- Neige : Région A2 - NF-EN.1991.1.3/NA
- Altitude : <50m
- Vent : Région 2 - NF-EN.1991.1.4/NA
- Rugosité du terrain : IIIa (vignes, bocages...)
- Sismicité zone 1 - NF-EN.1998.1/NA
- Catégorie d'importance du bâtiment : II
- Arrêté préfectoral protection termites

CONDITIONS D'EXECUTION
L'implantation et la volumétrie du bâtiment sera conforme aux plans de l'architecte.
En aucun cas les côtes seront mesurées sur les plans.

Le niveau +0.00 correspond au sol fini de la dalle du plancher HT R-1 du plan architecte: +15.15mfl. Les réservations seront validées avec les plans réseaux et les différents intervenants. Toute modification ou adaptation à ce plan doit faire l'objet d'un accord écrit de CALDER ingénierie. Toutes les sujétions d'exécution des ouvrages de ce plan doivent être conforme aux normes en vigueur (DTU, CCTP, règles de l'art...) et avis techniques des produits mis en oeuvre. Ces plans concernent le lot 05 Charpente. Les représentations d'ouvrages concernant un autre lot sont données à titre indicatif et doivent être validées par les lots en question. A partir des repères du lot G-O, et de l'implantation générale des ouvrages de maçonnerie, L'entrepreneur du lot bois devra signaler avant exécution toutes imprécisions ou toutes divergences qui apparaîtraient par rapport aux plans. L'entrepreneur ne pourra arguer une insuffisance de renseignements pour justifier une erreur d'implantation et de tracés car il est censé vérifier sur place l'exactitude des indications figurées sur les plans.

MAITRISE D'OUVRAGE

SCEA CANTENAC BROWN
rte d'Arsac, 33460 Margaux-Cantenac

OPERATION

Restructuration et extension du Château de Cantenac Brown

PLAN REALISE PAR

calder-ingenierie
ARCHITECTURE D'INTERIEUR

Calder Ingénierie
534, rue Marius Peitpa
34 080 Montpellier

Tel : 04 67 40 03 69
ben@calder-ingenierie.com
www.calder-ingenierie.com

ENTREPRISES EXECUTANTES:
LOT 05 - CHARPENTE BOIS - CHARPENTE METALLIQUE

ENVIRONNEMENT BOIS
STRUCTURE BOIS COUVERTURE
JUSTE SARL
DEGAS SARL

MAITRE D'OEUVRE:
ATELIER PHILIPPE MADEC
24, rue du Faubourg Poissonnière
75 010 Paris
Tél: 01 48 04 34 47
Mail: cantenac@madec.net

SUIVI DE CHANTIER ET OPC
UBLIK
584 Chemin Sous Saint Etienne
30 100 ALES
Tél: 04 66 78 89 40
Mail: projets@ublik.fr

BUREAU DE CONTROLE:
ALPES CONTROLES
4 rue Théodore Blanc
33 049 Bordeaux Cedex
Tél: 05 56 39 05 60
Mail: rboulay@alpes-controles.fr

E			
D			
C			
B			
A			
Ø	DESSIN ORIGINE		25.11.2022
INDICE	MODIFICATION		DATE

CARNET D'ASSEMBLAGE
CHAI CENTRAL VOUTEE

DESSIN

ECHELLE	DATE	NOVEMBRE 2022	AFFAIRE	21 096 - CANTENAC BROWN
AUTEUR	CONTROLE		FICHER	

NUMERO DU PLAN			
21-096	PAC	ST .06.04.1.Ø	
DOSSIER	PHASE	STRUCTURE MAT.	NUMERO
			INDICE

document réalisé par CALDER sarl - document non reproductible sans l'accord de CALDER sarl